

## **VISA DE PROSPECTUS**

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 29 décembre 2022 au prospectus d'émission du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III** ».

« **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III** » présente les caractéristiques suivantes :

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

<b>Dénomination :</b>	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III
<b>Siège social :</b>	Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Rue de la feuille d'érable, les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
<b>Forme juridique :</b>	Fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée
<b>Législation applicable :</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.
<b>Montant du fonds :</b>	Trente millions (30.000.000) Dinars divisé en trois mille (3.000) parts d'une valeur nominale de dix mille (10.000) Dinars chacune.
<b>Date d'agrément :</b>	10 novembre 2022.
<b>Promoteurs :</b>	ZITOUNA CAPITAL et BANQUE ZITOUNA
<b>Gestionnaire :</b>	ZITOUNA CAPITAL
<b>Dépositaire :</b>	BANQUE ZITOUNA
<b>Distributeur :</b>	ZITOUNA CAPITAL